

**NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS EX-SCOLAIRES ET EXPERIENCE
PROFESSIONNELLE DE TROIS ANS INSCRITS (SALARIES)
AU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL GESTION – ADMINISTRATION**

L'arrêté ministériel du 27 décembre 2011 crée la spécialité « Gestion-Administration » en remplacement des Comptabilité et Secrétariat.

Par conséquent, de nouvelles épreuves pratiques professionnelles sont mises en place avec l'obligation pour les candidats ex-scolaires de les présenter.

A cet effet, vous trouverez joints le contenu détaillé de ces épreuves tiré du site ministériel EDUSCOL – <https://eduscol.education.fr> – rubrique « Lycée et formation professionnel », ainsi que le modèle de fiche d'activités à utiliser pour votre dossier professionnel.

Vous devrez établir autant de fiches d'activités qu'il y a de sous-épreuves et de classes par sous-épreuves.

Les candidats ayant une expérience professionnelle de trois ans devront également utiliser ces fiches d'activités.

En ce qui concerne les Périodes de Formation en Milieu Professionnel - PFMP, les candidats ex-scolaires doivent justifier d'une période de formation en milieu professionnel. La réglementation générale prévoit que la durée de PFMP ne saurait être inférieure à **10 semaines** (article D.337-65 du code de l'éducation).

Pour rappel, les dossiers professionnels doivent être déposés au secrétariat d'examens de votre centre d'épreuves **le Lundi 7 mai 2018**, dernier délai.